



## Conseil national de l'information géographique

Le 18 avril 2013

**PROJET**

### Compte-rendu de la réunion du 15 avril du CNIG (conseil national de l'information géographique)

#### Personnes présentes :

Roland	Courteau	Président du CNIG, président de séance
Laurent	Tapadinhas	Directeur de la recherche et de l'innovation au ministère du développement durable, Point de contact Inspire pour la France, et Secrétaire permanent du CNIG
Bernard	Allouche	CERTU
Philippe	Arnaud	Chef du bureau BGHOM, Etat-Major des Armées
Alain	Barry	MEDDE/DGALN
Patrick	Bezard-Falgas	Ordre des géomètres experts (OGE)
Jean-Luc	Biscop	Ministère de la culture et de la communication
Dominique	Bonnans	DATAR
Frédéric	Brönnimann	CFDT
Pierre	Chastanet	Ministère de l'intérieur – DESCEL
Pierre	Cotty	IFREMER
Anne	Coyne	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Demba	Diedhiou	FNE
Pascal	Douard	Comité de réglementation Inspire
Alain	Dupéret	IGN
Pascal	Estraillier	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Bruno	Frachon	SHOM
Rony	Gal	ESRI France
Benoît	Gourgand	CERTU
Pierre	Jaillard	CNT
Michel	Lansman	IGN
Marc	Leobet	MEDDE/DRI/MIG

## CNIG

Etienne	Lepage	DGFIP/Cadastre
Francis	Merrien	MEDDE/DRI/MIG
Philippe	Mussi	ARF
Yves	Riallant	AFIGÉO
Christophe	Rousson	MAAF/SDSI/DIG
François	Salgé	MEDDE/DGALN
Jean-Marc	Trouillard	BRGM

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 février 2013.
2. Projet de rapport triennal de la France à la Commission Européenne sur la mise en œuvre des dispositions de la directive INSPIRE.
3. Programme de travail de la Commission Nationale de Toponymie pour 2013.
4. Approbation de deux géo standards du CNIG : PLU et cartes communales.

La réunion s'est tenue le 15 avril 2013 de 14h30 à 16h30, au Conseil Supérieur de l'Energie, situé au 54 rue de Varenne, Paris 7<sup>ème</sup>.

Roland Courteau, Président du CNIG a assuré la présidence de la séance, avec, pour suppléant, Laurent Tapadinhas, secrétaire Général du CNIG, et point de contact INSPIRE pour la France.

Roland Courteau, remercie vivement les membres présents pour leur participation aux travaux du CNIG, qui revêtent aujourd'hui une importance particulière, alors que la diffusion sur Internet des informations publiques, notamment géographiques, se développe de façon importante et que la directive INSPIRE édicte des obligations dans ce domaine, mais aussi d'utiles recommandations pour y parvenir dans les meilleures conditions techniques et économiques.

Tout d'abord, il souhaite faire part d'une bonne nouvelle concernant la dernière séance du CNIG, du 26 février dernier: La Commission européenne a donné un avis favorable au projet de position des autorités françaises sur le règlement européen relatif à l'interopérabilité dans le cadre d'INSPIRE. La position française était favorable au règlement, mais demandait à la Commission Européenne que les exigences relatives aux réseaux de services publics soient ramenées à un niveau raisonnable : lors de la réunion du 8 avril dernier à Bruxelles du comité de réglementation INSPIRE, la Commission a modifié le règlement dans le sens souhaité par le CNIG.

Roland Courteau rappelle alors les trois points de l'ordre du jour :

- L'examen du projet de rapport triennal de la France à la Commission européenne sur la mise en œuvre des dispositions de la directive INSPIRE : Les membres du CNIG ont reçu ce projet par courriers électronique et postal : Marc Leobet, chargé de mission à la Mission de l'Information Géographique du ministère du développement durable et représentant de la France au comité de réglementation INSPIRE présentera ci-après les grandes lignes du rapport, établi par le BRGM, l'IGN et le ministère, avec le concours de nombreuses IDG (infrastructures de données géographiques), notamment régionales, citées dans le texte.

- L'examen du programme de travail de la CNT (Commission Nationale de Toponymie) pour 2013 : Pierre Jaillard, président de cette Commission, présentera ce programme.
- L'examen en vue de leur approbation de deux géo standards du CNIG : PLU et cartes communales. Ces documents, qui ont été transmis par courrier électronique, seront présentés par:
  - François Salgé, chargé de mission pour l'information géographique auprès du DGALN (directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature);
  - Bernard Allouche, chef du groupe Géomatique nationale et systèmes d'information au CERTU (Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques) et responsable du secrétariat de la COVADIS, commission interministérielle chargée d'établir les standards géographiques, à laquelle participent des représentants de collectivités territoriales;
  - Benoît Gourgand, animateur du groupe de travail du CNIG qui a élaboré les deux géo standards en liaison avec la COVADIS.

Les géo standards se situent dans le prolongement du règlement européen sur l'interopérabilité, examiné en séance plénière du CNIG le 26 février 2013. Reposant sur un modèle de données, ils précisent le sens et le contenu des données et facilitent leur utilisation par des partenaires différents.

Roland Courteau souhaite annoncer que le CNIG va bientôt lancer les trois nouvelles commissions créées en séance plénière du CNIG du 10 juillet 2012 :

- « Animation territoriale », chargée d'organiser la diffusion d'informations et les échanges d'expérience, ainsi que l'appui aux plateformes régionales d'information géographique existant dans la plupart des régions.
- « Données », chargée de l'identification précise des données concernées par la directive.
- « Règles de mise en œuvre », chargée d'assurer la concertation nécessaire à la préparation des avis de la France sur les projets de règlements européens et sur l'adaptation des règles correspondantes au niveau français. Cette commission va relancer un groupe de travail pour d'une part mettre à jour le guide du CNIG sur les métadonnées de données, d'autre part créer un nouveau guide sur les services INSPIRE.

Roland Courteau remercie les membres d'avoir répondu à la demande du secrétariat permanent du CNIG pour la nomination des membres de ces commissions et remercie l'IGN, qui a bien voulu lui apporter son appui.

### **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 février 2013.**

Roland Courteau propose d'approuver le projet de compte-rendu de la dernière séance, le 26 février 2013, en tenant compte des observations éventuelles.

Aucune remarque n'étant parvenue par courrier, ni aucune question n'étant soulevée aujourd'hui en séance, le président soumet la question au vote des membres. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **2. Projet de rapport triennal de la France à la Commission Européenne sur la mise en œuvre des dispositions de la directive INSPIRE.**

Marc Leobet (Mission de l'information géographique - MIG) rappelle l'origine de ce rapport. Comme pour toute directive européenne, les États membres doivent régulièrement déclarer l'avancement qu'ils ont atteint. Dans le cas de la directive INSPIRE, cela prend la forme d'un rapport annuel, composé d'indicateurs calculés par le BRGM à partir du Géocatalogue. Il est

complété tous les trois ans par un rapport plus qualitatif. Celui, présenté aujourd'hui devant le CNIG, s'appuie sur une enquête de l'IGN<sup>1</sup> menée à l'automne dernier auprès des infrastructures de données géographiques (IDG) régionales, complétée par la MIG.

En premier lieu, le projet de rapport met en évidence plusieurs motifs de satisfaction. Sont cités le dynamisme des initiatives locales, associant souvent l'Etat et les collectivités territoriales et dont une toute partie est dans le rapport, le renforcement des IDG thématiques et le rôle des deux points focaux que sont le Géocatalogue et le Géoportail.

Cela n'empêche pas d'être conscient des difficultés. La rareté des compétences, dont Rony Gal, membre de ce conseil, dit qu'elle empêche la création de dizaines d'emploi dans le secteur privé, est une des plus problématiques. Le contexte budgétaire n'aide pas non plus à l'investissement dans des infrastructures immatérielles.

La complexité des techniques exigées s'ajoute au manque de maturité des technologies avancées. Enfin, dans les métiers de l'information géographique, la mise en œuvre repose toujours sur des outils, et ceux-ci, aujourd'hui, intègrent insuffisamment les contraintes européennes.

Ces constats n'étant pas tous des surprises, l'État a apporté certaines réponses : le CNIG, sa production de ressources documentaires, l'infrastructure nationale déjà citée et la diffusion de logiciels gratuits et ouverts. Sans doute aurait-il pu faire davantage. Marc Leobet tient pourtant à souligner combien cet effort est remarquable : dans nombre d'autres directives qu'il a eu à connaître, la mise en œuvre de la politique européenne n'était pas accompagnée du tout.

Il présente ensuite quelques indicateurs significatifs (diapositives 8 à 11). Le premier montre le quasi-triplement des données cataloguées en ligne en un an. Au-delà de la satisfaction, cet élément montre que ce domaine est mûr et commence à bien fonctionner. Un doublement du nombre de fiches est encore attendu pour la fin de 2013.

Le deuxième indicateur renforce le constat précédent en montrant une envolée de la conformité des métadonnées disponibles, à hauteur de 80%. Il est probable qu'il sera difficile d'atteindre 100% de conformité avec le règlement INSPIRE relatif aux métadonnées<sup>2</sup>, mais on peut espérer que la pleine diffusion des guides du CNIG améliore encore ce taux.

Le troisième indicateur montre un découplage préoccupant entre le catalogage des données et leur accessibilité. La mise à disposition effective des données géographiques va probablement être la priorité pour les années qui viennent pour les commissions du CNIG liées à la directive INSPIRE. La création de guide sur les services devrait être celle de la commission « Règles de mise en œuvre ».

Enfin, la présentation du quatrième indicateur, sur les statistiques d'utilisation des services en réseau, est l'occasion de relever la faible participation des IDG régionales. Cela pourrait être un sujet pour la commission « Animation territoriale ». De même que pourrait l'être l'évaluation des investissements des IDG régionales. Dans les deux cas, il s'agit d'évaluer la rentabilité de l'investissement public. Or, ce rapport n'a pas pu obtenir des éléments de coûts autres que ceux du BRGM, de l'IGN et des MEDDE et METL. Ils sont d'ailleurs en phase avec les estimations produites à l'occasion de la transposition en droit français de cette directive.

Deux points négatifs sont encore à porter à la connaissance du CNIG. La difficile compréhension des exigences réglementaires entraîne une grande variabilité des mises en œuvre, au détriment de la capacité de réutiliser les données géographiques. L'affectation d'une série de donnée à un thème de la directive est souvent incorrecte. Ce sont là des interpellations du CNIG, car les

---

1 <http://inspire.ign.fr/actualites/resultats-lenquete-nationale-preparatoire-rapportage-triennal>

2 [Règlement \(CE\) no 1205/2008 de la Commission du 3 décembre 2008 portant modalités d'application de la directive 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les métadonnées](#)

acteurs français attendent que ses commissions les accompagnent dans leur tâche de mise en place des infrastructures de données géographiques régionales, thématiques et nationale.

Au final, Marc Leobet souligne que la mise en avant de ces points laborieux ne doit pas cacher les nombreux résultats qualitatifs très positifs, tant au niveau régional que national. La directive INSPIRE a été un réel accélérateur d'actions qui auraient été lancées sans elle, mais peut-être moins vite, de façon moins interopérable et pour plus cher. Les rapports obligatoires sont l'occasion d'un diagnostic utile également pour les autorités françaises et le CNIG. La mise en avant des difficultés est tout d'abord l'occasion d'orienter les travaux futurs pour mieux satisfaire les besoins des autorités publiques.

Patrick Bezard-Falgas (Ordre des géomètres experts - OGE) signale que le document présenté représente un grand intérêt au niveau régional. Il exprime le souhait de l'OGE de citer également le portail géofoncier, rare portail d'initiative privée, établi dans le cadre d'une délégation de service public. Ce portail, créé il y a trois ans, est en progression constante et s'inscrit totalement dans la directive INSPIRE; c'est-à-dire qu'il est libre de droits et facilement accessible aux citoyens.

Pierre Jaillard (Commission Nationale de Toponymie - CNT) souhaiterait savoir si le graphique présenté concernant la conformité des métadonnées et qui montre une stagnation des métadonnées non conformes, est bien dû fait des anciennes données.

Marc Leobet répond que c'est en effet bien le cas. Les services de l'Etat sont mobilisés pour la création de nouvelles données et la priorité ne porte pas aujourd'hui sur des remises à niveau de données anciennes.

Rony Gal (ESRI France), demande s'il n'y a pas trop de membres eurosceptiques à la directive INSPIRE qui pourraient constituer une minorité de blocage en raison de la difficulté d'accès aux données et à la complexité de mise en œuvre de métadonnées compatibles avec la directive.

Marc Leobet indique que de nombreux d'États membres peuvent être sceptiques devant la complexité de certaines propositions de la Commission européenne. Toutefois, on ne peut pas dire qu'il y ait un groupe d'États eurosceptiques. Pour preuve, le règlement relatif à l'interopérabilité des thèmes des annexes II & III a été adopté à l'unanimité. Nos voisins (Royaume-Uni, Allemagne, ...) s'investissent dans la démarche sans hésiter, comme nous le faisons. Cela ne doit pas faire ignorer que, dans certains pays, il existe de franches oppositions entre les niveaux de gouvernements inférieurs et les États. Mais il est difficile de savoir si c'est spécifiquement lié à INSPIRE ou s'il s'agit de désaccords plus institutionnels.

Yves Riallant (AFIGéO) a bien noté les indicateurs mis en place pour l'évaluation de la mise en œuvre de la directive, mais il souhaiterait proposer un indicateur, plus « interne » pour connaître le retour des informations délivrées par les IDG, ce qui permettrait de mesurer les services mis en œuvre par les entités locales.

Francis Merrien (Mission de l'information géographique - MIG) répond que l'IGN a réalisé dernièrement une enquête auprès des IDG régionales, qui, bien que l'accent n'ait pas porté sur le retour de la communauté d'utilisateurs, apporte néanmoins des éléments de réponse qui ont été communiqués lors de la « journée de restitution » du 12 mars 2013 à l'IGN.

Frédéric Brönnimann (représentant CFDT) signale que le tableau du document présenté au chapitre 8 comporte une erreur dans le nombre de régions. Si certaines régions comportent deux IDG, d'autres n'en ont pas encore. Il demande ce qui va se passer si la situation, à terme, n'est pas totalement conforme au regard de la directive INSPIRE.

Francis Merrien rappelle que la création d'infrastructures régionales n'est pas une obligation au sens de la directive. La directive demande que les autorités publiques publient leurs métadonnées et leurs données géographiques dans le périmètre d'INSPIRE et que ces services peuvent être décentralisés. De plus, les IDG présentent l'intérêt de satisfaire à la deuxième obligation

d'INSPIRE : celle qui est faite aux autorités publiques de partager entre elles leurs métadonnées et données géographiques pour un service public en dehors de tout cadre industriel et commercial.

Laurent Tapadinhas demande qu'une vérification soit faite quant au nombre d'IDG régionales.

Roland Courteau propose d'approuver le rapport triennal de la France à la Commission européenne sur la mise en œuvre des dispositions de la directive INSPIRE. En l'absence de remarques ou questions supplémentaires, le rapport est adopté à l'unanimité. Il remercie Marc Leobet pour son travail et invite Pierre Jaillard à présenter le point suivant.

### **3. Programme de travail de la Commission Nationale de Toponymie pour 2013**

Pierre Jaillard, président de la Commission Nationale de Toponymie (CNT), indique que le mandat de la CNT a été validé lors de la première séance plénière du CNIG, en date du 10 juillet 2012. La CNT est en cours de constitution avec la désignation de ses membres. Pierre Jaillard, signale, à ce sujet que la plupart des membres ici présents recevront prochainement une invitation à désigner leur représentant. A défaut de réponse, c'est l'ancien représentant qui sera désigné.

Pierre Jaillard rappelle, pour mémoire, que la CNT a pour mission de contribuer à la conservation et au développement cohérent du patrimoine toponymique de la France, et notamment :

- de normaliser :
  - la toponymie de la France, concernant les domaines terrestre et maritime, tant en métropole qu'outre-mer, en lien avec l'Institut national de la statistique et des études économiques et avec la Commission de révision du nom des communes pour les noms de collectivités territoriales, et avec les collectivités territoriales pour les noms de leur compétence (notamment les noms de voies de communication),
  - la toponymie française relative aux lieux étrangers ou sans souveraineté et à l'espace, et le traitement en français de la toponymie étrangère et le cas échéant leur romanisation française, en lien avec la Commission spécialisée de terminologie et de néologie du ministère chargé des affaires étrangères et avec des organismes d'enseignement et de recherche ;
- d'étudier le régime grammatical et le traitement informatique de l'ensemble des toponymes, français ou étrangers, actuels ou historiques, de suivre la recherche scientifique en onomastique et d'y participer ;
- de coordonner les organismes français traitant de toponymie au niveau national, régional ou local, d'analyser leurs modalités de traitement en vigueur, de veiller à l'homogénéité de la toponymie dans toute publication ou document publics ;
- de contribuer à représenter la France dans les instances internationales chargées des noms géographiques, de coopérer avec les autres organisations internationales concernées par la toponymie et avec les organismes homologues étrangers et notamment francophones ;
- d'enregistrer, de publier et de promouvoir ses travaux de façon à faciliter leur diffusion rapide et étendue, à l'échelle nationale et internationale, de favoriser l'édition et la diffusion d'ouvrages toponymiques de référence, d'entreprendre ou de susciter des actions de formation aux techniques de la toponymie, de sensibilisation du public aux enjeux culturels et symboliques de la toponymie, et de sauvegarde du patrimoine toponymique de la France.

Pierre Jaillard présente ensuite le programme de travail pour 2013 (et en prévision pour 2014 et après). Ce mandat se traduira par les activités résumées dans le tableau suivant :

	<b>1<sup>er</sup> semestre 2013</b>	<b>2<sup>e</sup> semestre 2013</b>	<b>2014 et après</b>
<b>Normalisation</b>	Mise à jour 2013 de Pays et villes du monde (prête)	Mise à jour 2014 de Pays et villes du monde (Président)	Mise à jour 2015 de Pays et villes du monde (Président)
<b>Études</b>	Recommandation sur les abréviations (prête, mais pouvant aussi entraîner une refonte de la recommandation de 2000 sur la signalisation routière)	Lancement des travaux sur une norme pour les bases de données toponymiques (sous réserve de trouver un porteur du projet)	Suite des travaux sur une norme pour les bases de données toponymiques
<b>Coordination française</b>	Veille	Veille	Veille
<b>Représentation internationale</b>	Mise à jour du Tour du monde en français (avec la Commission de toponymie du Québec)		Groupe de travail sur les exonymes du Groupe d'experts des Nations unies sur les noms géographiques (GENUNG)
<b>Publications</b>	Lancement des travaux sur le dictionnaire des noms de lieux étrangers (Élisabeth Calvarin et Annet Sauty de Chalon)	Publication des actes du colloque de Marne-la-Vallée (déléguée à la Société française d'onomastique)	Suite des travaux sur le dictionnaire des exonymes français

Roland Courteau remercie Pierre Jaillard pour sa présentation complète qui n'appelle ni questions ni remarques. Le CNIG approuve à l'unanimité le programme national d'activité pour 2013 de la CNT.

#### **4. Approbation de deux géo standards du CNIG : PLU et cartes communales.**

Le président donne la parole à François Salgé (MEDDE/DGALN) qui souhaite faire un rappel avant de donner la parole aux deux représentants du CERTU : Bernard Allouche et Benoît Gourgand. François Salgé propose l'approbation de 2 géo standards du CNIG concernant les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les cartes communales (CC).

C'est en 2005 que le groupe de travail « Servitudes d'Utilité Publique et Plans Locaux d'Urbanisme » (SUP et PLU), alors sous la présidence de Dominique Caillaux, a commencé ses travaux pour l'élaboration d'un cahier des charges pour la numérisation des PLU. Ensuite, le champ d'intervention s'est élargi pour devenir de véritables prescriptions nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme. Puis ces documents se sont enrichis, en juin 2010, des préconisations concernant les Plan d'Occupation du Sol (POS) et en avril-mai 2011, les cartes communales (CC).

Différentes versions ont été réalisées par la suite, en raison des modifications constantes apportées au code de l'urbanisme, tout en conservant ces anciens standards. Ce contexte

réglementaire s'adresse aux collectivités, à l'Etat et aux gestionnaires de servitudes. Voir leur interaction dans le diaporama présenté en séance et annexé ici.

La directive INSPIRE concerne l'usage des sols, donc les PLU, POS et CC et leurs zones de gestion (SUP). Par ailleurs, les projets du gouvernement concernant l'urbanisme vise à moderniser l'action publique en créant un véritable « géoportail » de l'urbanisme, lequel devra à terme, en 2017, mettre à disposition du grand public 80% des documents d'urbanisme numérisés selon un standard national préconisé par le CNIG.

Bernard Allouche, du CERTU, signale que, depuis 2009, le groupe de travail SUP et PLU du CNIG réalise un travail constant et fourni en collaboration de la COMmission de Validation des Données pour l'Information Spatialisée (COVADIS) en se réunissant environ 6 fois par an. La COVADIS est une institution interministérielle assurant l'interopérabilité des données entre les différents ministères producteurs de données dans le cadre de la directive INSPIRE.

Benoît Gourgand, du CERTU signale que c'est en 2009 que la décision d'orienter la production du groupe vers 5 produits a été prise :

- un document d'introduction à l'utilisation des "prescriptions nationales de dématérialisation des documents d'urbanisme",
- un cahier des charges pour la dématérialisation des PLU et POS,
- un cahier de charges pour la dématérialisation des CC,
- une foire aux questions pour répondre aux principales interrogations,
- la dernière production est une plaquette de sensibilisation des élus ([http://www.geomatique-aln.fr/article.php3?id\\_article=312](http://www.geomatique-aln.fr/article.php3?id_article=312)). Ces documents sont mis à jour en fonction des évolutions du code de l'urbanisme.

La « cible » des élus a été privilégiée puisque de nombreux documents à destination des techniciens existent déjà. Un travail est en cours dans le groupe de travail pour produire des prescriptions sur les SUP. Parallèlement, la COVADIS a également produit un standard SUP pour les besoins interministériels.

Très rapidement, un problème de cohabitation des différents documents s'est posé. Les documents apparaissent concurrents alors qu'ils sont compatibles. Le Géoportail de l'urbanisme est donc une réelle opportunité pour les groupes de travail du CNIG PLU/SUP afin de proposer un document de synthèse des différentes initiatives.

Le document que nous vous demandons de valider aujourd'hui est constitué:

- d'une présentation du contenu du document au regard du code de l'urbanisme;
- du modèle conceptuel de données et des définitions associées;
- des grands principes de production d'un document d'urbanisme numérique;
- de plusieurs annexes reprenant les différentes implémentations informatiques (y compris celle de la COVADIS), des conseils de sémiologie graphique et des modèles de cahier des charges pour passer des marchés de dématérialisation.

François Salgé reprend la parole pour apporter une précision concernant la maintenance de ces documents qui posent problème par rapport au code de l'urbanisme, en constante évolution. François Salgé propose donc l'évolution du groupe de travail au sein de la commission « Données » assorti d'une délégation du CNIG plénier permettant de faire évoluer les standards. Il demande également la validation des deux documents présentés : les PLU et les cartes communales.

Patrick Bezard-Falgas, ayant participé aux travaux du groupe, signale le travail des DREAL pour sensibiliser les collectivités locales pour la numérisation des « flux » de PLU selon le cahier des charges. Cependant, il reste un gros travail à produire, notamment sous l'impulsion des CRIGE et

de l'AFIGEO. Il a constaté, en particulier, qu'il y a désormais une nécessité de rendre homogène les différents PLU dans le cadre de la mise en place des SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) au niveau des intercommunalités afin d'avoir une véritable vision territoriale globale de l'urbanisme.

François Salgé rappelle qu'une plaquette a été éditée en collaboration avec des plateformes régionales pour sensibiliser les élus et créer ainsi une dynamique territoriale grâce à des groupes de travail valorisant l'utilisation de la géomatique au sein des métiers de l'urbanisme. Il signale un dernier point concernant un objectif essentiel du géoportail de l'urbanisme, à savoir la mise en conformité avec les directives INSPIRE dans le cadre de l'homogénéité des PLU entre eux, au niveau régional.

Yves Riallant souligne que l'AFIGEO souhaite également apporter sa contribution à l'amélioration, notamment en ce qui concerne la gestion des réseaux enterrés, à l'instar des standards déjà mis en place par la COVADIS.

Frédéric Brönnimann remercie la société ESRI pour sa contribution au sein du groupe de travail et qu'il ne souhaite pas, cependant, privilégier. Il demande si d'autres solutions pourront être proposées en termes de géo standards.

François Salgé répond que cela est effectivement le cas, à l'exemple de la société STAR APIC à qui il a été demandé de fournir ses solutions. Cela ne pouvant, à terme, que faciliter les différents utilisateurs, en fonctions de leurs propres standards.

Le président propose de mettre au vote l'approbation de deux géo standards du CNIG : PLU et cartes communales et le rattachement du groupe de travail actuel à la commission « Données », ce qui est adopté à l'unanimité. L'ordre du jour étant épuisé, il demande s'il y a des questions diverses.

Frédéric Brönnimann demande quelle est la situation de la composition des différentes commissions du CNIG et quel en sera le rythme des réunions.

Francis Merrien répond qu'il a relancé les différentes personnes susceptibles de faire partie des commissions et que la composition a pratiquement aboutie. Pour ce qui concerne la commission « Règles de mise en œuvre », l'urgence repose sur la mise à jour du guide du CNIG sur les métadonnées de données d'une part, et, d'autre part, sur la préparation d'un guide sur les services d'INSPIRE, afin de se conformer aux conclusions du rapport triennal envoyé à la Commission Européenne.

Pour ce qui concerne les futures réunions plénières, la prochaine n'est pas envisagée avant plusieurs mois, il s'agit désormais de mettre en œuvre le travail des commissions qui sera constaté ultérieurement en séance plénière.

Le président remercie tous les participants et propose que la prochaine réunion se déroule dans les mêmes locaux. Il lève la séance à 16h25.